

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 1^{er} trimestre 2024

Séance du 26 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-neuf heures vingt, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt février, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI		X	Alain GIMENEZ
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGOU	X			Isabelle PACHECO	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET		X	
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET		X	Karine FALCONNAT
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette RIVOIRE		X	Philippe LANGANNE
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY	X		
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT		X	Ludovic MONDONGOU
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL	X			Sophie FORNUTO		X	Luc DUBOIS
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE		X	Jean-Marc STEDILE
Roger DALLEVET		X	Jean-Claude PERCEVAL	David DEVULDER	X		
Pierre AGERON		X	Eric FRULLINO				

Délibération N°2024-09 AFFAIRES BUDGETAIRES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2312-1, L 2313-1, L 2313-2, L 5211-36, D 2312-3 et D5211-18-1,

VU l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

VU l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

VU le rapport sur les orientations budgétaire,

ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe au maire, déléguée aux finances, selon lequel :

Un débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire, avant le vote du budget, dans les communes de plus de 3 500 habitants. Il doit se tenir moins de deux mois avant ce vote, mais ne donne pas lui-même lieu à un vote.

Le D.O.B. a pour objectif de fixer les grandes orientations en matière de fonctionnement et d'investissement au regard de la situation financière de la collectivité, tout en l'inscrivant dans des perspectives plus larges.

Un rapport sur les orientations budgétaires (R.O.B.) servant de base au débat est joint en annexe de la présente note. Ce rapport reprend différents éléments de contexte, la présentation de la stratégie financière de la collectivité au service de ses habitants et de l'économie locale.



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-09	AFFAIRES BUDGETAIRES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024
--------------	-----------	--

La commission finance du 12/02/2024 a rendu un avis favorable sur la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024 en conseil municipal.

- **Il est proposé au Conseil municipal :**
- **De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base du rapport annexé à la présente délibération**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	28	0		0	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.





Délibération exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	27/02/2024
De sa mise en ligne le :	27/02/2024

